

tenue sous la présidence de Madame PERDU, assisté(e)
de Madame MARQUESUZAA et Madame GENTY, Conseillères
En présence de Monsieur AUBRY, Rapporteur public
Madame SANTERRE, Greffière

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2300164	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	Mme Aurélie A. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° SSPV - n° 2023.122 en date du 9 janvier 2023 pris par le président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) des Pyrénées-Atlantiques par lequel il n'a pas renouvelé son engagement en qualité de sapeur-pompier volontaire à la fin de la durée quinquennale et l'a radiée des contrôles au SDIS64 à compter du 8 mars 2023	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame A. Aurélie	Maître SANCHEZ-RODRIGUEZ Francisco
Défendeur	SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES PYRENEES ATLANTIQUES	Maître PAULIAN Antoine (Cour)
02)	DOSSIER N° 2300225	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	La SAS IN'SITOM demande l'annulation de l'arrêté n°PC 64 493 22B0016 du Maire de la Commune de SAINT PALAIS en date du 06 octobre 2022 portant refus de permis de construire d'un programme de 14 logements collectifs et de 14 maisons individuelles sur un terrain sis 22b, route de Gibraltar, ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS IN'SITOM	SELARL ETCHE AVOCATS
Défendeur	COMMUNE DE SAINT-PALAIS	SELARL LANDAVOCATS (Cour)

09 heures 30

03)	DOSSIER N° 2300686	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	Mme Monique F. et M. Serge F. emendent l'annulation de la décision implicite de rejet née de leur recours gracieux contre l'arrêté modifiant l'arrêté du 22 juin 2022 du préfet du Gers relatif à l'insalubrité d'un logement au lieudit Montalivet à Lannepax (32190).	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame F. Serge	MISSIO AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DU GERS	
04)	DOSSIER N° 2301816	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	La société BPS INTERIM TOULOUSE demande l'annulation de la décision de l'OFII du 26 janvier 2023 portant la mise en œuvre des contributions spéciale et forfaitaire représentative de frais de réacheminement de l'étranger dans son pays d'origine.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	BPS INTERIM TOULOUSE	CABINET VINCENT LE FAUCHEUR (Cour)
Défendeur	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION DE L'INTEGRATION	
05)	DOSSIER N° 2401073	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	M. Lassaad B. et Mme Imène H. épouse B. demandent au tribunal d'annuler les décisions implicites portant refus de titre de séjour prises par le préfet des Landes le 15 mars 2024.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame H. ÉPOUSE B. Imène	Maître LASSORT Gabriel (Cour)
	Monsieur B. Lassaad	Maître LASSORT Gabriel (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES LANDES	

09 heures 30

06)	DOSSIER N° 2401929	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	M. N. demande au tribunal d'annuler l'arrêté du 17 juin 2024 par lequel le préfet des Pyrénées-Atlantiques a rejeté sa demande d'admission au séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et a fixé le pays de destination.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur N. Veronne Perrin	SP AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	
07)	DOSSIER N° 2403117	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	Mme Vera Lucia D. demande au tribunal d'annuler l'arrêté du 25 octobre 2024 du Préfet des Pyrénées-Atlantiques portant refus de séjour, obligation de quitter le territoire avec délai de départ volontaire et fixant le pays de destination.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame D. Vera Lucia	Maître MOURA Henri (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	
08)	DOSSIER N° 2403304	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	M. Ibrahim H. demande au tribunal d'annuler la décision du préfet des Pyrénées-Atlantiques en date du 7 novembre 2024 portant refus de séjour.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur H. Ibrahim	Maître MOURA Henri (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	

Arrêté le 11/08/2026
Le président du tribunal